



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

ZEP

Question orale n° 1665

### Texte de la question

M. Paul Dhaille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le classement en ZEP de l'école de Fleurville, à Harfleur. Depuis plus de quinze ans, à la suite d'une erreur administrative, l'école est dans une situation paradoxale. En effet, si au deuxième étage de l'établissement, réservé aux quatre classes élémentaires, les enfants bénéficient des conditions liées à la zone d'éducation prioritaire, les deux classes maternelles situées au premier étage en sont exclues. Or, 8 % des enfants de l'école vivent dans un habitat précaire (gens du voyage), 17 % des enfants ont été signalés au réseau d'aide et cinq enfants sont suivis en pédopsychiatrie. Lors des dernières évaluations de CE 2, dix élèves sur dix-neuf sont au-dessous des 75 % de réussite aux interrogations de base en mathématiques ; le taux de chômage dans cette partie du bassin d'emploi du Havre est de 18 %. Aussi, lui demande-t-il de mettre fin à cette situation ubuesque que l'administration qualifie elle-même de « singularité de l'école de Fleurville » et que la fusion pure et simple des deux écoles se fasse, dans les meilleurs délais.

### Texte de la réponse

#### CLASSEMENT EN ZEP DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE FLEURVILLE À HARFLEUR

**Mme la présidente.** M. Paul Dhaille a présenté une question, n° 1665, ainsi rédigée :

« M. Paul Dhaille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le classement en ZEP de l'école de Fleurville, à Harfleur. Depuis plus de quinze ans, à la suite d'une erreur administrative, l'école est dans une situation paradoxale. En effet, si au deuxième étage de l'établissement, réservé aux quatre classes élémentaires, les enfants bénéficient des conditions liées à la zone d'éducation prioritaire, les deux classes maternelles situées au premier étage en sont exclues. Or, 8 % des enfants de l'école vivent dans un habitat précaire (gens du voyage), 17 % des enfants ont été signalés au réseau d'aide et cinq enfants sont suivis en pédopsychiatrie. Lors des dernières évaluations de CE 2, dix élèves sur dix-neuf sont au-dessous des 75 % de réussite aux interrogations de base en mathématiques ; le taux de chômage dans cette partie du bassin d'emploi du Havre est de 18 %. Aussi, lui demande-t-il de mettre fin à cette situation ubuesque que l'administration qualifie elle-même de « singularité de l'école de Fleurville » et que la fusion pure et simple des deux écoles se fasse dans les meilleurs délais. »

La parole est à M. Paul Dhaille, pour exposer sa question.

**M. Paul Dhaille.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Depuis plus de quinze ans, du fait d'une erreur commise lors de la demande de classement en ZEP, l'école de Fleurville se trouve dans une situation paradoxale : dans le même bâtiment scolaire, l'école primaire, située au

deuxième étage est classée en ZEP, tandis que l'école maternelle, au premier étage, ne l'est pas. Les deux écoles accueillent pourtant les enfants des mêmes familles et connaissent les mêmes problèmes scolaires. Il faut savoir que 8 % des enfants qui fréquentent l'établissement vivent dans un habitat précaire - ce sont des gens du voyage - que 17 % ont été signalés au réseau d'aide et que cinq sont suivis en pédopsychiatrie. Nous avons tenté, par le biais de nombreuses interventions, de faire rectifier cette erreur. Mais l'administration s'y est toujours refusée. Je souhaite que M. le ministre de l'éducation nationale mette fin à cette situation ubuesque, qui a d'ailleurs été relevée par la presse et que l'administration qualifie elle-même de « singularité de l'école de Fleurville » et que la fusion des deux écoles se fasse dans les meilleurs délais.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

**M. Christian Pierret**, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, M. Jack Lang, désolé de ne pouvoir vous répondre ce matin, m'a prié de vous apporter les éléments d'information suivants.

Lors de la réflexion préparatoire à l'ajustement de la carte des zones d'éducation prioritaire en 1999, la situation de toutes les écoles du département de Seine-Maritime a été étudiée à partir d'une enquête sur l'environnement social des écoles, prenant en compte les catégories socioprofessionnelles des élèves, la taille des familles, le nombre de non-francophones. Ces éléments ont permis la détermination d'un coefficient de difficultés appliqué à chaque école. Certaines des écoles de Harfleur ont été classées dans la moyenne départementale, d'autres bien en dessous.

A la suite de concertations locales très approfondies, auxquelles, vous le savez, M. Jack Lang est très attaché et qu'il met en oeuvre chaque fois qu'il le peut, toutes les écoles d'Harfleur relevant antérieurement de l'éducation prioritaire ont été maintenues en ZEP, même si leur coefficient de difficultés avait positivement évolué. C'est le cas de l'école élémentaire de Fleurville. Les écoles dont l'indice de difficultés ne justifiait pas une entrée dans le système prioritaire n'ont pas été incluses dans la nouvelle carte des ZEP. C'est le cas de l'école maternelle de Fleurville.

Le rapprochement des écoles élémentaire et maternelle a conduit en 2001 à traiter l'école maternelle comme si elle relevait de l'éducation prioritaire bien qu'elle ne soit pas incluse dans la carte académique des ZEP. Cela répond à votre souhait, monsieur le député. Et afin de faciliter la fusion des deux écoles, que vous réclamez, dans une structure unique, le classement en ZEP de l'école maternelle sera effectif à la rentrée prochaine en septembre 2002.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Paul Dhaille.

**M. Paul Dhaille.** Je remercie M. le secrétaire d'Etat de sa réponse qui, au moins pour la rentrée prochaine, apportera une solution positive à ce problème effectivement un peu particulier. Il durait depuis quinze ans ; nous pouvons patienter encore quelques mois... J'accueille cette réponse avec satisfaction.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Dhaille](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (6<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1665

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 28 janvier 2002, page 379

**Réponse publiée le** : 30 janvier 2002, page 964

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 2002